

Séance du 25 Juin 1937.

L'an mil neuf cent trente-sept, le vingt-cinq Juin, à 21 h.  
le Conseil Municipal de la ville de Montrejean s'est réuni dans le lieu ordinaire  
de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus

Présents: M. M. Bouche, Seilhan, Biriabent, Barone, Castet, Labaule,  
Blanchard, Guard, Ladère, Teyssie, Bondoumet, Suberbielle, Vallet.

~~Absents: M. M. Bouche, Seilhan, Biriabent, Barone, Castet, Labaule,  
Blanchard, Guard, Ladère, Teyssie, Bondoumet, Suberbielle, Vallet.~~

Absents: M. M. Agun, Beyret, Dorbesan, Bycheune, Girardon, Marc-  
regot.

Construction d'une halle  
pour la volaille.  
Vote de l'emprunt

M. le Maire rappelle que pour répondre  
aux désirs maintes fois exprimés par ceux qui fréquentent les marchés comme par  
les représentants les plus autorisés du commerce local, le Conseil Municipal, dans  
de précédentes séances, a examiné la possibilité d'édifier un marché couvert  
pour la volaille, les œufs et les fruits et a chargé le Maire de faire étudier le  
projet par un architecte.

Il dépose aujourd'hui, sur le bureau, les plans et devis dressés  
par M. le Maresquier architecte, pour les travaux de construction, sur la place Lafa-  
yette, du marché couvert envisagé.

Il invite l'Assemblée à prendre connaissance de ces pièces, à les  
approuver, s'il y a lieu, et à voter les ressources nécessaires pour subvenir à la  
dépense.

Le Conseil Municipal:

Considérant que la prospérité de la commune dépend, pour la  
 majeure partie, de l'importance de ses marchés; que l'édification d'un  
marché couvert, procurant bien-être et confort aux usagers, ne pourra qu'aider  
au développement du commerce local;

Considérant, d'autre part, que les plans et devis présentés pa-  
raissent bien établis; que l'ensemble du projet paraît répondre aux exigences  
du moment;

Mais que la commune ne dispose d'aucune ressource pour  
faire face à la dépense et qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt, tout en  
sollicitant l'aide financière de l'État et du Département;

Approuve, en conséquence, dans toutes leurs dispositions, les plans  
et devis dressés par M. le Maresquier architecte, pour la construction, sur la  
place Lafayette, d'un marché couvert;

Sollicite, pour la réalisation du projet, le concours financier de  
l'État et du Département;

Vote, pour faire face à la dépense, un emprunt du montant total  
du projet, soit de 343 607 francs qui sera à la diligence de M. le Maire con-  
tracté à la Caisse Primaire d'Épargne et de Prévoyance de la Région Lorraine,  
sous réserve de l'autorisation préfectorale et d'affecter, plus tard, à un

Vu et approuvé  
St. Gaudens le 1<sup>er</sup> Mars 1938  
Le Maire  
Barrutier signé

remboursement anticipé, les subventions qui seront accordées à la commune  
La commune se libérera de la somme due à l'établissement  
prêteur, par suite de cet emprunt, en trente annuités comprenant outre la  
somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt du dit capital à  
5% par an.

Le taux de l'amortissement de cet emprunt étant de  
6.470 679, l'annuité à verser s'élèvera à vingt-deux mille deux cent  
trente-trois francs 70 centimes et le paiement en sera assuré au moyen de  
45.26 centimes extraordinaires recouvrables pendant trente ans à partir du  
premier janvier 1938.

Cependant, si la réalisation de cet emprunt au cours de  
l'année 1937, mettait la commune dans l'obligation de verser des intérêts dans  
le cours du présent exercice, il y serait pourvu au moyen des ressources disponibles.

L'Assemblée autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui  
interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la commune  
pour la fixation des conditions du prêt.

Construction d'une halle  
pour les bestiaux  
Vote de l'emprunt

M. le Maire rappelle que pour répondre  
aux désirs maintes fois exprimés par ceux qui fréquentent les marchés comme  
par les représentants les plus autorisés du commerce local, le Conseil Municipal,  
dans de précédentes séances, a examiné la possibilité d'édifier un marché  
couvert aux bestiaux et a chargé le Maire de faire étudier le projet par un  
architecte.

Il dépose aujourd'hui sur le bureau, les plans et devis dressés  
par M. le Maresquier architecte pour les travaux de construction sur l'emplacement  
du foirail, du marché couvert envisagé.

Il invite l'Assemblée à prendre connaissance de ces pièces  
à les approuver, s'il y a lieu et à voter les ressources nécessaires pour subvenir  
à la dépense.

Le Conseil Municipal :

Considérant que la prospérité de la commune dépend pour  
la majeure partie de l'importance de ses marchés; que l'édification d'un  
marché couvert, procurant bien-être et confort aux usagers ne pourra  
qu'aider au développement du commerce local.

Considérant, d'autre part, que les plans et devis présentés  
paraissent bien établis, que l'ensemble du projet paraît répondre aux  
exigences du moment;

Mais que la commune ne dispose d'aucune ressource  
pour faire face à la dépense et qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt,  
tout en sollicitant l'aide financière de l'État et du département.

Approuve, en conséquence, dans toutes leurs dispositions,  
les plans et devis présentés par M. le Maresquier architecte, pour la  
construction, sur la place du foirail d'un marché couvert.

Sollicite, pour la réalisation du projet le concours financier

de l'Etat et du département

Vote, pour faire face à la dépense un emprunt du montant total du projet, soit de 1.330.965 francs qui sera à la diligence de M. le Maire contracté à la Caisse Financière Vieillesse et Invalidité de la région toulousaine, sous réserve de l'autorisation préfectorale et d'affecter, plus tard, à un remboursement anticipé, les subventions qui seront accordées à la commune.

La commune se libérera de la somme due à l'établissement prêteur par suite de cet emprunt, en trente annuités comprenant outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt dudit capital à 5% par an.

Le taux de l'amortissement de cet emprunt étant de 6.470 679 l'annuité à verser s'élèvera à 86 144 fr 47 et le paiement en sera assuré au moyen de 175.34 centimes extraordinaires recouvrables pendant trente ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

Cependant, si la réalisation de cet emprunt, au cours de l'année 1937, mettait la commune dans la mesure l'obligation de verser des intérêts dans le cours du présent exercice, il y serait pourvu au moyen des ressources disponibles.

L'assemblée autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la commune pour la fixation des conditions du prêt.

Vu et approuvé  
Toulouse le 22 Dec 1937.  
C. le Préfet.  
Le Conseiller délégué

Adjudication des travaux  
au barrage de la Neste  
à Oventignan

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du projet de travaux de réparations à effectuer au barrage sur la Neste à Oventignan, projet approuvé le 10 Mars 1937 par M. le Sous-Préfet de St-Gaudens, il a été procédé le 27 Juin 1937 à une adjudication restreinte en vue de l'exécution des dits travaux.

Un seul adjudicataire s'est présenté, M. Cabat, concessionnaire des eaux à Montréjeau, qui a consenti à entreprendre les travaux aux conditions du devis sans rabais.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal d'adjudication et la soumission Cabat.

Le Conseil, oui l'exposé de M. le Maire  
Considérant qu'il est urgent d'exécuter les travaux projetés,  
accepte le procès-verbal d'adjudication et la soumission Cabat.

M. le Maire dépose son compte administratif pour 1936 et se retire de la salle.

M. Bouché donne lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants

Les recettes s'élèvent à	481 922. 29
Les dépenses à	376 106. 84
d'où il résulte un excédent de	105 815. 45

qui sera reporté au budget additionnel de 1937.

Ceci exposé, M. le Maire recueille en séance et reçoit les félicitations du conseil



24	Aménagement des bâtiments de l'abattoir	185.000.00
25	Eclairage du boulevard	56.000.00
26	Achat terrain pour Poste de frais d'acte	81.000.00
27	Travaux au barrage Nette à Breutignau	25.000.00
28	Reparations à des bâtiments communaux	9.000.00
29	Installation barres d'attache au marché aux bestiaux	6.600.00
30	Reconstruction murs soutènement place aux porcs	8.700.00
31	Construction de rigoles pour assainissement	7.000.00
32	Restauration diverses rues et chemins de la ville	67.500.00
33	Assainissement quartier Exade	17.000.00
34	Couverture égout quartier du Parc	6.000.00
35	Frais perception taxe combustibles liquides	733.00
36	Annuité emprunt 75 560 fr.	733.00
37	49 910 fr.	486.00
38	Emploi subv. cantine scolaire	1000.00
39	recult. partiel anticipé emprunt 185 000 <sup>00</sup>	25000.00
40	Indemnité à agents pour travaux suppl.	1000.00
41	Subv. Fédération Mutilés Travail	50.00
42	St. Anciens Combattants	700.00
43	Indemnité M. de service pour occup. terrain	150.00
44	Fourniture uniformes pour agents en 1936	1702.00
45	goudron pour voies publiques 1936	638.00
46	Assistance médicale gratuite (solde de 1935)	12724.97
47	aux vieillards (d. )	3177.50
48	Traitement secrétaire et employés Mairie	300.00
49	Assurances sociales	1000.00
50	Entretien bâtiments communaux	3000.00
51	Entretien fontaines publiques	4000.00
52	Exp. sanitaire bueries et aménagements amenés au marché	500.00
53	Indemnité logement aux instituteurs	250.00
54	Chauffage et balayage classes	1000.00
55	Entretien rues, bâtiments communaux	2000.00
56	Eclairage rues, places publiques, bâtiments communaux	3000.00
57	Sapeurs-Pompiers	6000.00
58	Travaux et achats divers	12000.00
59	Dépenses imprévues	1913.69
	Total	<u>673 264.11</u>

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal.  
du Budget supplémentaire du Bureau de Bienfaisance pour 1937.

Le Conseil l'approuve et l'arrête à :  
Recettes supplémentaires 52403.58  
Dépenses supplémentaires 52403.58

*Blanchard*  
*H. Daux*  
*S. Auguin*  
*A. Suterlin*  
*Blanchard*  
*H. Daux*  
*S. Auguin*  
*A. Suterlin*  
*P. Binabaud*  
*Roger de Lessing*